

LE COUP DES CLA

Blanquer, ministre qui se vante d'être LE ministre qui aura réduit les inégalités, les institutionnalise. En faisant voler en éclats le principe même de l'éducation prioritaire et en lui substituant les CLA, un dispositif à la sauce néolibérale, dogme qui lui est si cher.

Les CLA (Contrats Locaux d'Accompagnement) sont en expérimentation sur les académies d'Aix-Marseille, Lille et Nantes, pour cette année 2021-2022. Ce dispositif a certainement, et sans aucune surprise, reçu une très bonne évaluation par le comité de suivi. Ce dernier est composé du recteur de chaque académie concernée, de l'inspection générale et des représentants des directions de l'administration centrale. Il devait rendre une évaluation de ce dispositif en vue de l'élargir, voire de l'étendre à tout le territoire. Nathalie Elimas,

alors encore Secrétaire d'État chargée de l'Éducation Prioritaire, a utilisé son compte twitter le jeudi 3 mars 2022 pour annoncer la liste des 12 académies qui vont entrer dans le dispositif (dont l'académie de Grenoble). Depuis, Nathalie Elimas a quitté son poste samedi 5 mars 2022, alors qu'une enquête administrative pour harcèlement a été ouverte à son encontre. Pour l'année 2022-2023, ce sont donc 15 académies sur 34 qui seront concernées par les CLA.

LE FLOU SUR LA QUESTION DU FINANCEMENT

Lorsqu'elle est interrogée sur le financement de ce dispositif, Nathalie Elimas dit ne pas connaître le montant du budget à la date du 20 janvier 2022, ce qui soulève des interrogations. Comment une ministre chargée d'un tel dispositif peut-elle ne pas connaître le budget de fonctionnement ? Généralement, c'est à partir de la somme allouée que les décisions sont prises. Nous aimerions que les opérations de carte scolaire se déroulent de la même manière : on effectue les ouvertures et les fermetures

de classes et ensuite on annonce au ministère la dotation dont on a besoin. Malheureusement, c'est bien dans le cadre restreint de la dotation départementale que sont prises les décisions d'ouvertures et de fermetures de classes. Ce flou ou ce refus de répondre peut être inquiétant car, si la question dérange, c'est peut-être parce que la réponse risque de ne pas plaire... La stratégie de déshabiller Pierre pour habiller Paul étant un classique dont on se passerait bien.

VOICI DONC UN PILOTAGE PAR CONTRAT ET COMME DANS TOUT CONTRAT, LES DIFFÉRENTES PARTIES ONT DES OBLIGATIONS

MAIS QUE SONT CES CLA ?

Nathalie Elimas les définit ainsi dans son tweet du même jour: « Les #CLA permettent de répondre de façon ajustée aux besoins des élèves et équipes dans des territoires fragilisés. »

Le principe, très louable, est de donner plus à ceux qui ont moins au bénéfice de la réussite de tous. Jusque-là, personne ne pourrait y voir de malice... Si ce n'est que c'est déjà le principe de l'Éducation Prioritaire. Mais alors, quelles sont donc les différences avec l'Éducation Prioritaire ?

« Avec ce dispositif, nous inversons complètement la méthode : nous regardons d'abord les projets et les besoins au cas par cas, pour allouer ensuite des moyens spécifiques », a annoncé la secrétaire d'État.

Voici donc un pilotage par contrat et comme dans tout contrat, les différentes parties ont des obligations... De son côté, l'État devra verser des aides mais du côté des enseignant-es, il faudra se battre pour les obtenir. En effet, les équipes devront présenter un projet et c'est uniquement si ce projet est conforme aux attentes de la hiérarchie que les aides pourront être débloquées. Mais être conforme aux attentes n'est pas suffisant, seuls les « meilleurs » projets permettront aux écoles candidates d'être sélectionnées. Rien de tel qu'une mise en concurrence des écoles pour répartir les moyens destinés à la lutte contre la difficulté scolaire. Et que le meilleur gagne ! Attention toutefois, le contrat gagné n'est pas un Contrat à Durée Indéterminée, il faudra donc se relancer dans la compétition 3 ans après, faire des enseignant-es et des directions d'école des chasseurs de subventions, voilà un beau projet néolibéral Blanquerien!

Bien entendu, la communication ministérielle préfère s'attarder sur le fait que toutes les écoles seront susceptibles de bénéficier des CLA et non plus uniquement les écoles classées en éducation prioritaire. En d'autres termes, la Française des jeux avait déjà trouvé la formule adéquate : « 100% des gagnants ont tenté leur chance ! ».



Prendre soin de l'école publique, c'est bâtir une société **durable**.



UNE FORME DE PILOTAGE PAR LES RÉSULTATS

Pour l'obtention d'aides matérielles, humaines et financières, le projet présenté par les équipes devra nécessairement s'appuyer sur les résultats des évaluations nationales. Cela n'a échappé à personne, parmi les formules favorites de notre ministre, il y a la fameuse : « il ne faut laisser aucun enfant sur le bord du chemin ». Cette expression rappelle la loi ultra libérale aux États-Unis intitulée

« No Child Left Behind » dont semble s'inspirer totalement JM Blanquer. Cette loi a donné une place tellement importante aux évaluations standardisées nationales que les pédagogies se sont modifiées pour n'enseigner rien d'autre que la réussite aux tests nationaux. Les évaluations des établissements en découlant, des problèmes de triche qui ont été relevés, non pas de la part des élèves mais bien de

la part des établissements, car leur mise en concurrence et leur classement entraînent des variations importantes tant sur les subventions accordées que sur les inscriptions dans l'école, et même sur le prix de l'immobilier autour de l'école. Le pilotage par les résultats reflète donc une vision chiffrée de l'enseignement qui réduit les écoles à des usines à réussir des évaluations nationales.

QUEL PEUT ÊTRE LE BÉNÉFICE D'UN TEL DISPOSITIF ?

L'objectif prioritaire n'est peut-être pas d'apporter un bénéfice aux élèves mais juste de faire du bénéfice... En effet, si le budget de la nouvelle Éducation Prioritaire doit suivre celui de cette expérimentation, l'Etat réalisera une grosse économie d'au moins un milliard d'euros.

Pour résumer, le coup des CLA, c'est de réussir à donner moins et en même temps faire miroiter que tout le monde a une chance d'en bénéficier.

Enfin, pour inciter l'adhésion à ce dispositif, le ministère a déjà publié au journal officiel que les enseignants acceptant les CLA verront leur accès à la classe exceptionnelle facilité. (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045174628>). Une petite carotte pour s'assurer que les volontaires ne manquent pas, malgré une politique clairement ultra libérale d'économie et de mise en concurrence qui pourrait déplaire à bon nombre d'entre nous. Une odeur de rémunération au mérite s'en dégage fortement.

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : PRIVATISABLE ?

Jean-Yves ROCHEX (psychologue, chercheur et professeur émérite de sciences de l'éducation à l'université de Paris 8), dans son ouvrage gratuit et téléchargeable *L'éducation prioritaire, des origines à l'expérimentation Élimas*, conclut ainsi :

« Au motif qu'ils accueillent des publics fragiles, six établissements catholiques sous contrat ont intégré l'expérimentation Élimas, chacun ayant signé un contrat local d'accompagnement avec son rectorat. Certes, le privé compte des établissements à public populaire, mais ceux-ci ne sont pas soumis à la carte scolaire et peuvent donc choisir leurs élèves. En cela, ils n'assument pas une mission de service public, et dans la mesure où ils ont un recrutement bien moins défavorable que les établissements publics de l'éduca-

tion prioritaire, on peut voir dans cette décision un pas de plus vers une conception libérale de l'éducation ».

Les élèves ont traversé une longue et pénible crise sanitaire qui n'a fait qu'accroître les inégalités dans toute la société. Les crises ne sont malheureusement pas finies. Il n'est pas l'heure de faire des économies et surtout pas sur le dos des élèves les plus en difficulté. Le "quoi qu'il en coûte" de notre président est bien lointain. Par contre, sa politique toujours plus libérale est bien présente... Notre ministre aura réussi pendant le quinquennat à saboter l'éducation prioritaire en la rendant moins coûteuse, moins efficace, tout en diffusant un esprit managérial. Sous couvert de projets à présenter pour répondre le plus finement possible aux besoins, la dérive évidente est la

bascule vers une soumission aux attentes du ministre au prix de la liberté pédagogique et le centrage des apprentissages sur les seuls critères que le ministère choisira de positionner dans les évaluations nationales. La carte de l'éducation prioritaire doit être élargie, et le budget drastiquement augmenté. Le SNUipp-FSU de l'Ardèche sera toujours présent pour que les difficultés scolaires soient reconnues et que les moyens nécessaires soient déployés sans aucune contrepartie, ni mise en concurrence des équipes ou des écoles. Notre liberté pédagogique doit être défendue par dessus tout et en aucun cas dictée par un pilotage par les résultats ou par des contrats. Un deuxième quinquennat avec la même politique ultra libérale serait un véritable coup dur pour l'Éducation Nationale.



UN CONTRAT CONTRE DES MOYENS

Prétextant l'inefficacité de la politique d'éducation prioritaire et souhaitant concentrer les moyens (amoindris) sur les écoles « orphelines », particulièrement en milieu rural, le gouvernement a lancé depuis la rentrée une expérimentation dans les académies de Nantes, Lille et Aix-Marseille: les contrats locaux d'accompagnement (CLA). Sous couvert de décentralisation et de soutien à la ruralité, c'est la porte ouverte à la remise en cause des REP au profit de la mise en concurrence des établissements. Comment ces CLA sont-ils mis en œuvre ? Quel impact peuvent-ils avoir sur les écoles ? Eclairage.

QUAND ON VEUT TUER SON CHIEN...

Pour justifier la mise en place de cette nouvelle réforme, le ministère a préparé le terrain à l'aide du rapport de la cour des comptes de 2018. Avec des éléments de langage bien huilés, il tente de nous faire croire que la politique d'éducation prioritaire ne fonctionne pas. Il faudrait donc passer à autre chose : les contrats locaux d'accompagnement qu'il souhaiterait

généraliser en place et lieu de la politique d'éducation prioritaire. La vérité, c'est que si la politique d'éducation prioritaire n'a pas atteint les objectifs escomptés, ce n'est pas parce qu'elle est fondamentalement inadaptée mais plutôt parce qu'elle n'a jamais reçu les moyens nécessaires à son plein développement. Sans elle, les résultats des élèves dans les écoles et éta-

blissements concernés seraient bien pires aujourd'hui. On peut donc dire en ce sens que la politique d'éducation prioritaire a réussi, insuffisamment certes, et qu'elle a été un amortisseur collectif des inégalités sociales. Doit-elle être sacrifiée au profit des CLA ? C'est la piste avancée avec ce projet gouvernemental à laquelle la FSU s'oppose.

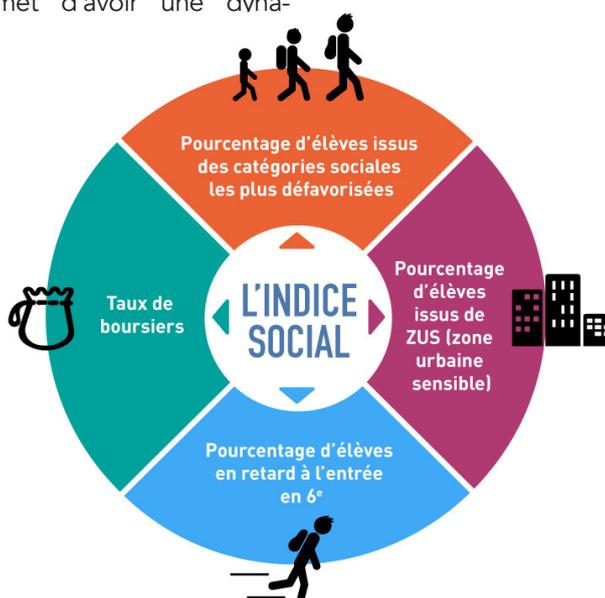
CONTRACTUALISER PLUTÔT QUE LABELLISER

A un système de labellisation REP basé sur des critères socio-économiques (taux de PCS défavorisées, taux d'élèves boursiers, taux d'élèves résidant dans un Quartier Politique de la Ville, taux d'élèves ayant redoublé avant la sixième), avec les CLA, le gouvernement souhaite substituer un système décentralisé : chaque rectorat pourrait déterminer quels établissements en difficulté ont droit à des aides et passera un contrat de trois ans avec les heureux élus.

C'est ce qui est testé actuellement dans les académies sélectionnées où les CLA sont proposés à des écoles ou des établissements qui présentent des critères proches des REP sans pour autant avoir été classés dans cette catégorie. Pour faire partie de l'éducation prioritaire, les écoles seront donc mises en

concurrence. Ce faisant, le gouvernement abandonne le cœur même de l'éducation prioritaire qui est de mettre en place un réseau avec les établissements concernés et l'environnement local, comme les associations ou les collectivités. Ce réseau permet d'avoir une dyna-

mique collective pour réfléchir aux moyens mis en œuvre, disposer de formations communes, organiser des projets collectifs. L'impression générale est celle d'aller vers une économie de moyens plutôt que vers la réussite de tous les élèves.



UNE CONFUSION ENTRETENUE

Avec les CLA, le gouvernement veut transférer les moyens des ghettos urbains vers les zones rurales. Mais leurs problèmes ne sont pas les mêmes. Il mélange sciemment deux problématiques différentes. Si les écoles rurales ont besoin de moyens, elles ne sont pas victimes d'inégalités et de ségrégation comme les REP. Les spécialistes de l'école rurale démontrent que les résultats du rural ne sont pas inférieurs à l'urbain. C'est en mélangeant volontairement les deux dossiers que le gou-

vernement veut fonctionner à moyens constants et déshabiller les REP pour transférer des moyens sur le rural (qui a par ailleurs besoin d'une politique spécifique). Pour Jean Yves Rochex, professeur en sciences de l'éducation, les enfants des classes populaires du rural n'ont pas à être pris en charge par l'éducation prioritaire : « Ils relèvent de l'école publique alors que l'éducation prioritaire vise à faire réussir les enfants des ghettos urbains ».

UNE DÉRIVE INACCEPTABLE

Les contrats locaux d'accompagnement ciblés sur des établissements ne sont qu'un cheval de Troie pour mener une politique de pilotage des établissements par les résultats comme on la connaît dans les pays Anglo saxons. Cela risque d'accroître la concurrence entre établissements et de reporter la responsabilité des difficultés, des mauvais résultats possibles sur les enseignant-es plutôt que sur les réformes de structures ou sur l'accompagnement national d'une politique qui doivent être assumés par le gouvernement. Plus globalement, nous savons que les contrats seront à moyens constants.

La course aux indicateurs de réussite pour obtenir des moyens a des conséquences désastreuses sur les services publics : en témoigne l'état de délabrement de l'hôpital public, particulièrement souligné durant cette crise sanitaire, auquel est imposée une allocation de moyens liée aux résultats. L'école, pas plus que l'hôpital, ne peut fonctionner comme une entreprise. C'est cette vision erronée de la gestion des services publics qui est pourtant mise en avant par la politique du gouvernement actuel. C'est cette politique que le SNUipp-FSU combat en permanence.

COMMENT SE PASSE L'EXPÉRIMENTATION ACTUELLE ?

Dans l'académie de Nantes, la sélection des structures susceptibles de signer des CLA a été faite sur la base de plusieurs critères : indice de position sociale (IPS), taux d'élèves en difficultés aux évaluations, indicateur de non-recours aux bourses. Au final, 25 écoles, 11 collèges et 5 lycées professionnels ont été ciblés par le rectorat pour signer (ou pas) un CLA pour trois années. Pour obtenir des moyens supplémentaires, chaque structure a présenté au rectorat un projet avec une dimension éducative et pédagogique expliquant pourquoi elle a besoin de financements supplémentaires et pour quel usage. Les moyens déployés pour les contrats signés se traduisent par des emplois (10), des indemnités pour mission particulière, des crédits pédagogiques, des fonds sociaux et des heures supplémentaires augmentés. Quant aux personnels des établissements signataires, ils peuvent aussi bénéficier de deux avantages de carrière : l'accès au vivier 1 pour passer en classe exceptionnelle et, en fonction du critère d'attractivité de l'école, un avantage en termes de mobilité.

ZOOM SUR LES REP

ZEP, RAR, RRS, ECLAIR, REP... les dénominations et la carte des établissements labellisés ont changé ces quarante dernières années. Après un démarrage timide (350 ZEP en 1981), nous comptons aujourd'hui 1095 Réseaux Éducation Prioritaire sur le territoire. Au plan national, 13,26% des écoles sont classés REP, 11,5% des élèves y sont scolarisés. En Ardèche, les chiffres sont bien différents : 3,1% des écoles sont classées REP (9 écoles seulement concernées sur 287) et 4,6% du total des élèves ardéchois du primaire public y sont scolarisés. Lors de la dernière refonte de la carte de l'éducation prioritaire, les collèges de Largentière et La Voulte ont été écartées de la labellisation RRS par le rectorat de Grenoble en 2015. Si les Contrat Locaux d'Accompagnement étaient amenés à remplacer les REP, que restera-t-il des territoires ardéchois classés éducation prioritaire ?

